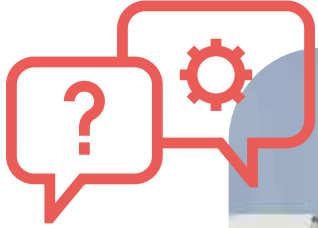


Renouveau Urbain ——— Marseille

Ensemble transformons notre quartier

Lettre d'information du projet

LA CASTELLANE



Crédit image : JLP

Réunion publique du 7 novembre 2023



Des réhabilitations
ambitieuses pour l'ensemble
des logements



La valorisation
des équipements et des
espaces publics



La création de nouvelles voies
et l'arrivée du tramway
pour faciliter les déplacements

Le projet de renouvellement urbain

Le projet de renouvellement urbain pour **Castellane-Bricarde** vise à **reconnecter le quartier à son environnement** tout en favorisant la **mobilité des habitants** par la création de **nouvelles voies publiques**.

Des opérations sont également prévues pour **requalifier les équipements publics et renforcer l'offre de commerces de proximité**.

Le projet de renouvellement urbain va permettre des **réhabilitations ambitieuses du parc de logement social** mais aussi une **nouvelle offre de logements dans le quartier** et à proximité.

L'objectif de ce vaste programme est aussi de viser **l'excellence environnementale**, en proposant un projet global intégrant les enjeux de transition écologique et favorise la **nature en ville**.

Le quartier va connaître une véritable **métamorphose urbaine**, sur tous les plans : mobilité, environnement, aménagement et habitat, ceci afin **d'améliorer le confort et le cadre de vie** de ses habitants.

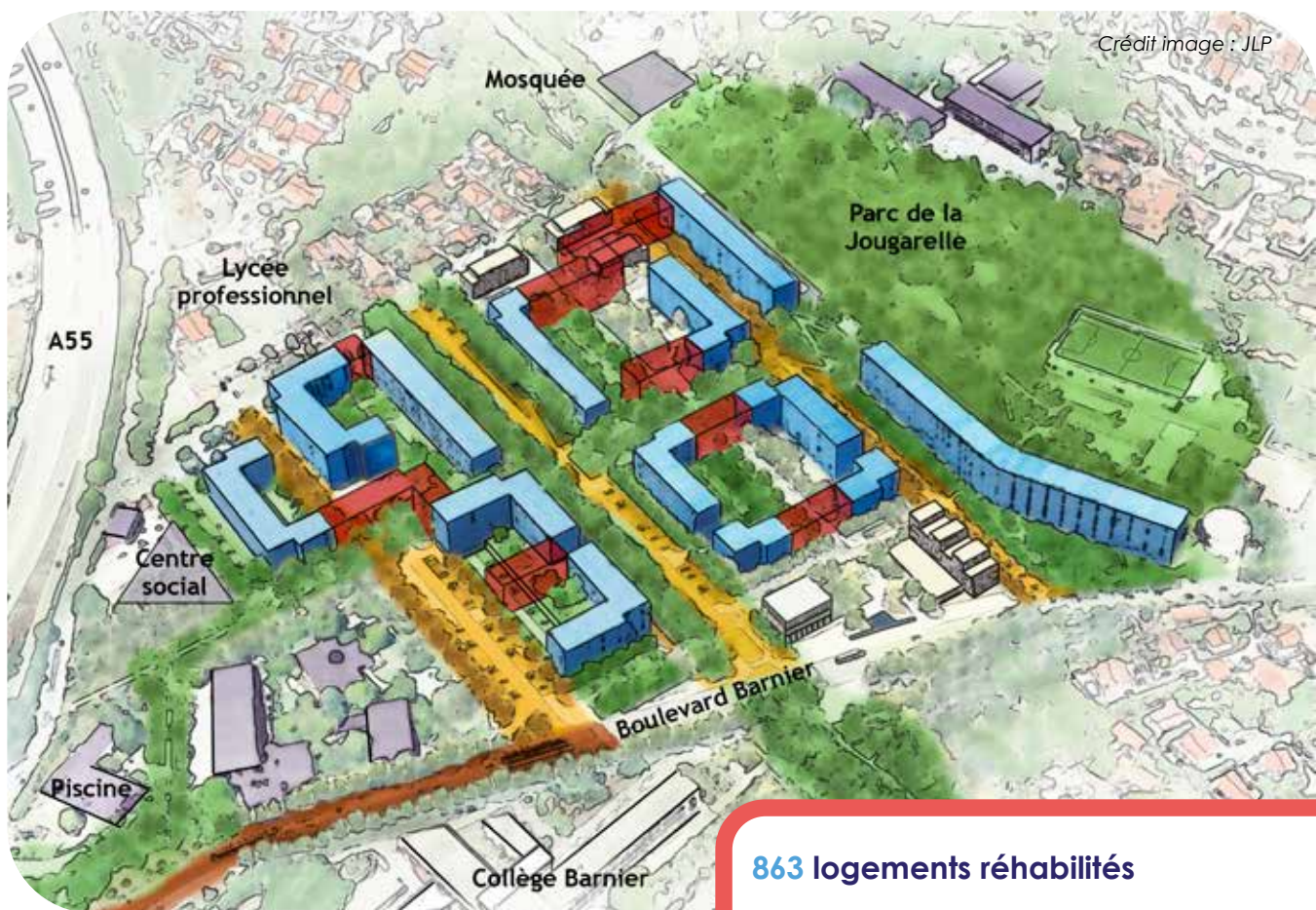
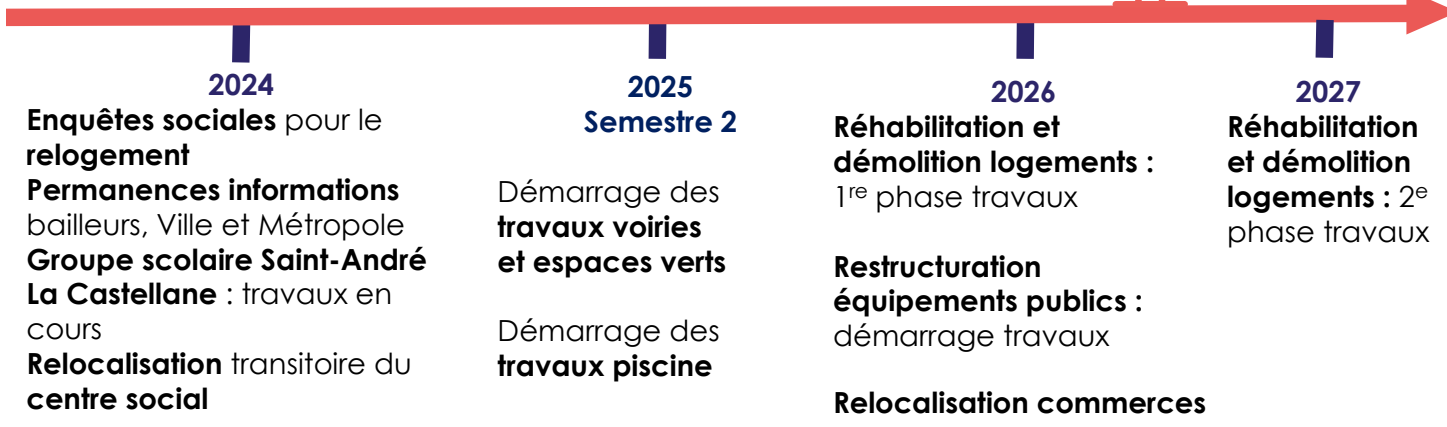
La Castellane aujourd'hui



La Castellane demain



Les prochaines étapes



AGIR SUR L'HABITAT

- Démolitions
- Réhabilitations
- Constructions neuves

OUVRIR LE QUARTIER

- Trame verte
- Rues créées ou requalifiées
- Tramway

INTERVENIR SUR LES ÉQUIPEMENTS

- Centre social, écoles, piscine, stade, gymnase, crèche, mosquée

- 863 logements réhabilités**
- 349 logements démolis**
- 1 centre social relocalisé**
- 2 groupes scolaires rénovés**
- 1 crèche créée**
- 1 piscine agrandie**
- 1 mosquée relocalisée**
- 1 nouvelle trame viaire**
- 4 hectares d'espaces verts aménagés**

Relogement : qui est concerné ?

Les bailleurs et les collectivités à vos côtés, un accompagnement et une prise en compte de vos souhaits



Une charte relogement marseillaise qui permet de fixer des **conditions favorables au relogement**, avec notamment un **reste à charge constant** par m².

La MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) relogement :

Un **accompagnement spécifique** avec une équipe de travailleurs sociaux qui seront vos **interlocuteurs privilégiés** pendant toute la phase de relogement.



Les étapes du relogement :

- **Visite à domicile** et **entretien individuel** avec un référent identifié
- Jusqu'à **3 propositions de logement**
- **Visite** et décision finale
- Commission **d'attribution**
- **Convention individuelle** de relogement
- Signature du **bail**
- **Déménagement** (coût pris en charge)



Les bailleurs et le porteur de projet vous informent sur le relogement et les transformations urbaines à venir à la Castellane

➤ Permanences Relogement, en présence de la MOUS

• ERILIA

Les lundis de 13h à 16h
1 avenue Henri Roure

• UNICIL

Les mardis de 9h30 à 12h30
Les jeudis de 13h30 à 17h
15, rue des Ombrelles

• LOGIREM

À partir de mai

➤ Permanences informations Projet urbain, en présence des porteurs du projet et des bailleurs

- Tous les 15 jours : les mardis de 9h30 à 12h (hors vacances scolaires)

